

Service Temps éducatifs

jeunesse@saintsebastien.fr - 02 40 80 86 25

Article 1 : Définition

Ce présent règlement a pour objet de définir les conditions et les modalités d'organisation des accueils de loisirs. Ces activités, organisées par le service Temps éducatifs de la Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire, correspondent à :

- Accueil de loisirs mercredis
- Accueil de loisirs petites vacances
- Accueil de loisirs été
- Séjours été

Les structures :

Écoles Centre/Théodore Monod, Fontaine, Profondine, écoles privées		Écoles Marie Curie, Douet		Le S'Potes	Multisports été	Séjours été
Marcellin Verbe 3/5 ans	Aimée Verbe 6/9 ans	Marie Curie 3/5 ans	Marie Curie 6/9 ans	10/14 ans	8/12 ans	7/17 ans
Chemin de l'Ouche des Landes	Chemin de l'Ouche des Landes	École maternelle rue du Bois Praud	École élémentaire rue du Bois Praud	6 rue des Becques	Gymnase Martellière	
02 40 80 85 29	02 40 80 85 30	07 89 72 69 00	07 89 28 28 12	02 40 80 85 26	02 40 80 86 25	02 40 80 86 25

Article 2 : Inscription

Ces activités, sont ouvertes à l'ensemble des enfants de la Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire de 3 à 17 ans. Les dossiers d'inscriptions doivent être mis à jour, chaque année, auprès du service Guichetunik de la Mairie guichetunik@saintsebastien.fr ou 02 40 80 85 00. Les familles se doivent d'informer de toutes modifications de coordonnées.

Nouveaux inscrits : livret de famille, carnet de santé de l'enfant, attestation d'assurance responsabilité civile, attestation CAF ou avis d'imposition de chacun des membres du foyer.

Renouvellement dossiers : carnet de santé de l'enfant, attestation d'assurance responsabilité civile, fiche générale de l'enfant signée.

Les familles résidant hors commune devront solliciter une demande de dérogation pour inscrire leurs enfants au sein des accueils de loisirs. Si cette dernière reçoit un avis favorable, une majoration de 30% du tarif déterminé par le taux d'effort sera appliquée.